

NATURA 2000 Rivière ELORN

Bulletin de liaison N°3 - Décembre 2014



Edito

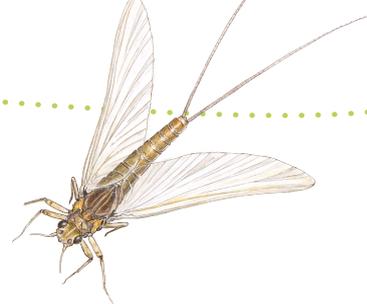
Rappel du contexte « Natura 2000 Elorn »

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie la préservation de la nature et les préoccupations socio-économiques. Ce dispositif Natura 2000 est mis en œuvre au travers de plusieurs étapes : acquisition de connaissances, définition d'objectifs, mise en place d'actions. Ces étapes sont menées dans le cadre d'une concertation au niveau de chaque site dans laquelle les collectivités locales occupent une place prépondérante. La France a en effet choisi de privilégier une démarche concertée et un engagement volontaire dans la gestion des sites. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1758 sites. Il y en a 90 en Bretagne.

Pour chaque site, un document d'objectifs résultant de la concertation est élaboré ; il précise les mesures de gestion permettant de conserver en bon état les habitats et les espèces tout en tenant compte des activités humaines. Le document d'objectifs du site Natura 2000 Rivière Elorn a été validé en 2011. Depuis cette date, le Syndicat de Bassin de l'Elorn anime la démarche et assure la mise en place et le suivi des mesures de gestion.

Pour assurer la concertation dans la mise en œuvre de ces actions, le comité de pilotage se réunit régulièrement. Celui-ci est présidé depuis le mois de juillet 2014 par Francis GROSJEAN.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site internet : <http://riviere-elorn.n2000.fr> ou contacter la chargée de mission au Syndicat de Bassin de l'Elorn.



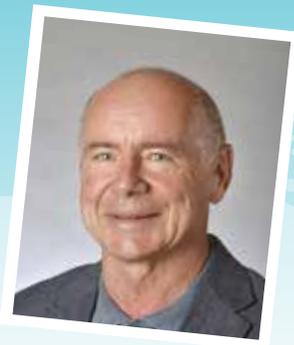
SOMMAIRE

- P 3** Portrait : Francis GROSJEAN, Président du Comité de pilotage Natura 2000 Rivière Elorn
- P 4** Questions à Franck SIMMONET, Groupement Mammalogique Breton
- P 5** Questions à Thomas BODENNEC, Conseil Général du Finistère
- P 6** Questions à Florence SÉNÉCHAL, Brest Métropole Océane
- P 7** Questions à Georges HERVÉ et Christophe MORVAN, Commune de Loperhet
- P 8** Questions à François DIVERRES, Entreprise de Travaux Agricoles
- P 9** Questions à Aurore GIRET, stagiaire au Syndicat de Bassin de l'Elorn
- P 10** ... La boîte à outil « Natura 2000 »
- P 11** ... Les projets pour l'année à venir
- P 12** ... Le Syndicat de bassin de l'Elorn, c'est aussi...

Portrait : Francis GROSJEAN

Président du Comité de pilotage Natura 2000 « Rivière Elorn »

Vice-président de Brest métropole océane en charge de l'eau, de l'assainissement et des espaces sensibles - Président du Syndicat de bassin de l'Elorn - Conseiller municipal de Plouzané



Qui suis-je ?

J'ai 67 ans. Officier de marine en retraite, je suis élu à Plouzané. J'y entame un second mandat après en avoir été l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme. Cette expérience m'a permis de mieux cerner les implications concrètes de quelques-uns des grands enjeux de notre temps : économies d'énergie, cycle de l'eau, modération foncière, préservation du patrimoine naturel, continuité écologique, cohabitation des usages, tout cela dans un contexte de fragilité pour l'emploi.

Pourquoi me suis-je proposé comme président du comité de pilotage ?

La fonction m'a semblé s'accommoder assez bien avec celles que j'exerce au sein de la communauté urbaine de Brest et du Syndicat de bassin. Ceci dit, j'ai bien noté que je succédais à Laurent Mazurié, qui a été maire de Saint-Servais. Le site Natura 2000 s'étend sur 21 communes ; il y a là un gisement important pour les candidatures futures.

Connaissiez-vous Natura 2000 ?

Oui, au travers de mes fonctions d'adjoint à l'urbanisme mais je dois avouer que, dans mon esprit, si ce dispositif s'inscrivait bien dans une logique de restauration de la biodiversité, son application au plan local pouvait apparaître quelque peu contraignante. Perception biaisée puisque le réseau Natura 2000 vise d'abord à accompagner les initiatives locales dans un cadre contractuel et sur la base du volontariat.

Comment envisagez-vous votre mandat ?

Le comité de pilotage, installé en 2008, a consacré les deux premières années de son existence à la rédaction du Document d'Objectif (DOCOB) relatif à l'Elorn. Donc la feuille de route existe et je m'efforcerai de m'y conformer. Trois réflexions cependant. En premier lieu, je prends acte d'un commentaire de mon prédécesseur, estimant, au terme de son mandat, que l'action du comité gagnerait à être mieux connue du public. Deuxièmement, je suis

frappé par la multiplicité des organismes, qui, à toutes les échelles de territoire, ont vocation à traiter des problématiques liées à l'eau et à la biodiversité. J'imagine qu'au sein d'un tel foisonnement, l'unité d'action et sa cohérence sont en soi un enjeu, qui n'est sans doute pas mince. En contrepartie, et c'est mon troisième point, cette diversité invite à regarder au-delà de son horizon personnel, qu'il soit géographique, institutionnel, administratif, culturel, économique... Une structure comme le comité de pilotage se prête bien, me semble-t-il, à cette forme de dépassement.

Une dernière remarque pour conclure : quand j'entends parler aujourd'hui d'eau et de biodiversité, je ne peux m'empêcher d'être saisi par une sorte de sentiment d'urgence.



Questions à Franck SIMMONET

du Groupement Mammalogique Breton (GMB)

→ LES LOUTRES D'EUROPE



Pouvez-vous nous présenter votre association ?

Le GMB a pour objectif l'étude et la préservation des mammifères sauvages de Bretagne. Nous réalisons des inventaires et des suivis de populations, notamment sur les chauves-souris et la loutre. Nous apportons également notre conseil et notre expertise aux collectivités, mairies, aux gestionnaires de sites, de bassins versants ou des routes. Enfin, nous invitons les particuliers à mieux connaître ces espèces et à les préserver chez eux, par des pratiques de jardinage écologique, par la préservation des habitats (gîtes à chauves-souris dans les bâtiments, bords de rivières) et l'installation de nichoirs.

Concernant les loutres, quelles sont les grandes tendances que vous avez pu observer ces dernières années en Bretagne ?

Après être passée au bord de l'extinction vers 1975-80, la loutre a commencé à reconstituer ses populations dès lors qu'elle a été protégée. Depuis 30 ans, nous observons un processus de recolonisation, d'abord timide, mais conséquent depuis le début des années 2000. La Loutre est revenue sur les 2/3 des bassins versants bretons et ce retour se poursuit, notamment dans le Finistère où elle a fortement progressé ces 10 dernières années. Cependant, il faut garder à l'esprit que la zone recolonisée reste marginale par rapport à la surface des régions dont elle a disparu et que la qualité de l'habitat d'aujourd'hui ne permettra pas de retrouver le niveau des populations historiques.

Vous menez une étude en 2014 sur le territoire Natura 2000 Rivière Elorn, pourquoi selon vous, c'est intéressant de mener localement ce type d'études plus approfondies ?

Ces études permettent de mieux cerner le statut de l'espèce à l'échelle locale, de mieux comprendre son fonctionnement et de cibler les atouts et les défauts du territoire pour cette espèce. Ces études locales nous aident à surveiller l'évolution des populations et nous permettent de proposer des mesures de conservation adaptées.

Pouvez-vous citer quelques actions qui une fois le diagnostic terminé, pourraient être proposées ?

Citons en premier lieu l'aménagement de passerelles ou de banquettes sous les ponts pour faciliter leur franchissement par la loutre et éviter qu'elles ne se fassent écraser sur les routes, phénomène qui constitue aujourd'hui la principale menace sur l'espèce en Europe. Il est par ailleurs possible d'aider à son maintien en créant des « havres de paix » où son habitat est particulièrement préservé et où la fréquentation humaine est limitée. Enfin, toutes les actions en faveur de la qualité de l'environnement, notamment de l'eau, favorables à ses proies (les poissons et les amphibiens) lui seront bénéfiques.

POURQUOI LE GMB MÈNE UNE ÉTUDE « LOUTRE » SUR LE SITE NATURA 2000 RIVIÈRE ELORN ?

Les loutres d'Europe étant présentes sur le territoire du lac du Drenec, situé en site Natura 2000, le Syndicat de Bassin de l'Elorn a signé en 2012 une convention de Havre de paix afin de garantir les conditions optimales pour cette espèce.

Après cette première étape, le Syndicat de bassin de l'Elorn a voulu aller plus loin. Pour pouvoir agir sur les risques de mortalité provenant des collisions lors de franchissement de routes, un état des lieux de notre territoire a été lancé. C'est le GMB qui mène cette étude. Elle va aboutir dès 2015 à des préconisations d'interventions qui pourront ensuite être mises en oeuvre localement.

Cette étude est issue du document d'objectifs du site Natura 2000 Rivière Elorn et du programme d'action du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Elorn.

Questions à Thomas BODENNEC

du service Espaces Naturels du Conseil Général du Finistère

→ LA GESTION D'UN SITE BOISÉ

Pouvez-vous présenter les actions menées au sein du Service Espaces Naturels du Conseil Général du Finistère en lien avec la préservation des espaces naturels ?

Le Service des espaces naturels et des paysages est chargé, entre autre, de l'acquisition et de la valorisation d'espaces naturels sensibles et de leur ouverture au public. Le Conseil général est ainsi propriétaire de 4000 hectares d'espaces naturels sensibles sur l'ensemble du département.

Le Conseil Général est propriétaire de boisements sur le site Natura 2000 Rivière Elorn, sur la commune de La Forest Landerneau, qu'avez-vous engagé comme type d'actions sur le site ?

Ce site boisé fait l'objet d'une gestion forestière menée par l'Office national des forêts en concertation avec le Conseil Général. Des actions de lutte contre les espèces végétales envahissantes sont menées chaque année. Elles concernent notamment l'arrachage de Laurier palme ou de Rhododendron pontique. Ces actions sont notamment réalisées par traction animale à l'aide de chevaux de trait. Elles permettent ainsi le maintien d'une tradition de travail équestre très forte en Bretagne.

Un partenariat engagé avec le Groupe mammalogique breton dès 2003 sur le site a également permis d'identifier et de protéger des gîtes à Chauve-souris.

La diversité paysagère et le maintien d'espaces ouverts sont également recherchés. Un pâturage ovin, conduit par une exploitante agricole est également mené dans le cadre d'une convention (prêt à usages). Enfin, des travaux de réouverture paysagère et de restauration d'habitats sont menés dans la vallée.

Plus précisément, pouvez-vous nous parler des travaux entrepris depuis plus de 10 ans sur la zone de Poul Mean, située dans ce boisement ?

Une action de dessouchage de saules dès 2004 a permis la restauration de la prairie et une amélioration de la diversité floristique. Le site est entretenu mécaniquement depuis à l'aide de microtracteurs ou manuellement à la débroussailluse par des chantiers d'insertion.

Un éco-pâturage y est également en place depuis peu de temps, pouvez-vous nous en parler ?

La vallée de Poul Mean a accueilli en effet, depuis le mois de juin 2014, une quinzaine de chèvres sur la partie occupée par un roncier et colonisée par l'érable sycomore. Le choix des chèvres a été retenu du fait de leur appétence pour les ronces et la végétation semi-ligneuse. Les animaux ont été gérés par l'entreprise d'éco-pâturage DANVED qui travaille couramment pour le compte de collectivités. La pression de pâturage et le niveau de débroussaillage sont étudiés avec l'entreprise. Un broyage de refus et une coupe des brins d'arbres écorcés ont également été menés en fin de chantier.

Quels sont les résultats attendus sur ce secteur ?

Un recul de la végétation ligneuse au profit de la végétation herbacée est attendu et ainsi qu'une augmentation de la biodiversité. L'expérience montrera si un entretien par caprin sera encore nécessaire ou si une gestion bovine suffira.

POURQUOI LE CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE MÈNE DES ACTIONS DE GESTION SUR LE SITE NATURA 2000 RIVIÈRE ELORN ?

Dans un site Natura 2000, il y a de nombreux propriétaires aux statuts différents : propriétés privées, communales, associatives... et également des propriétés du Conseil Général qui en mettant en œuvre sa politique d'espaces naturels contribue ainsi à atteindre les objectifs inscrits dans les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000.
C'est le cas pour le site Natura 2000 Rivière Elorn : le Conseil Général du Finistère est propriétaire de 130 ha dans le bois de Coat Mez sur la commune de La Forest-Landerneau.
Ces actions de gestion vont permettre de maintenir la forêt en bon état de conservation.



Questions à Florence SÉNÉCHAL

de la Direction de l'écologie urbaine à Brest Métropole Océane

→ LA PÊCHE À PIED

Expliquez-nous le lien qui rattache votre structure et territoire à ce programme européen ?

Brest métropole océane est pilote du programme européen « LIFE pêche à pied » de loisir pour le site Rade de Brest. Nous sommes partenaires associés de ce programme piloté par l'Agence des Aires Marines Protégées et avons, à ce titre, la responsabilité de mettre en œuvre un certain nombre d'actions sur la pêche à pied en rade.

Concrètement en quoi consistent les actions que vous menez sur le terrain ?

Elles sont très variées : il y a des opérations de comptage, d'enquêtes, de suivi des prélèvements, des actions de sensibilisation, de formation, d'information, et des suivis de certains habitats sensibles. Ceci se traduit par des enquêtes sur le littoral, mais également par des temps d'échanges lors des groupes de travail, des stands sur des fêtes nautiques, des journées de formation...

Quels sont les partenaires locaux qui participent avec vous à ce programme ?

Il y a en premier lieu l'Agence des Aires Marines Protégées ainsi que les associations Vivarmor (22) et le CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) Marennes-Oléron (17) ; viennent ensuite les autres territoires du programme, les partenaires locaux, tels que le PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique) et le Syndicat de Bassin de l'Élorn opérateurs Natura 2000. Tous deux comptent dans leurs programmes, des actions sur l'activité de pêche à pied, qui se retrouvent dans le programme LIFE. Il y a également, les services de l'État, les professionnels du tourisme, de la conchyliculture et de la pêche à pied, les scientifiques, les collectivités, les associations d'environnement et de pêcheurs plaisanciers, les centres nautiques et les gestionnaires d'espaces naturels. Ce collectif représente une grande richesse dans nos échanges.

Quels sont les premiers points positifs qui ressortent depuis le début de cette mise en œuvre ?

L'un des premiers points positifs est la constitution d'un espace d'échanges autour de la pêche à pied. En découle l'organisation d'un réseau local sur la thématique, qui nous l'espérons, perdurera au-delà du programme LIFE. Un réseau de « bénévoles » désireux de participer à nos opérations de terrain se



constitue. Nous commençons également à mieux connaître les pratiques : qui sont-ils, d'où viennent-ils ? Que pêchent-ils ? Où ? Comment ? Depuis quand ? À quelle fréquence ? Notre démarche est bien acceptée par les pratiquants.

Quelles sont les prochaines actions programmées pour l'année à venir ?

Nous allons poursuivre les comptages, les personnes intéressées pour y participer peuvent se manifester : pecheapied@brest-metropole-oceane.fr ou au 02.98.33.51.54. Nous allons également débiter le travail d'évaluation et de suivis des habitats marins et puis poursuivre et développer tout un travail de sensibilisation, et formation des pêcheurs à pied, mais aussi des « médiateurs de l'estran », individus susceptibles de relayer les messages de pratiques respectueuses de la pêche à pied.

POURQUOI LE SITE NATURA 2000 RIVIÈRE ELORN EST EN LIEN AVEC LE PROGRAMME « LIFE PÊCHE À PIED » ?

Le site Natura 2000 Rivière Elorn d'une superficie de 2 374 ha, intègre les sources de l'Elorn, jusqu'à l'exutoire en mer, dans la Rade de Brest. Il comprend ainsi des habitats marins en aval de Landerneau.

56% de cette partie maritime sont représentés par des vasières. On y trouve également, des habitats de haut de plage, des estrans de sables, galets et cailloutis et des herbiers de zostères, très riches sur le plan de la biodiversité.

Une meilleure connaissance de l'impact des activités humaines sur ces habitats marins, va nous aider à mieux accompagner les usagers.

C'est pourquoi, le Syndicat de Bassin de l'Elorn participe activement à ces premières étapes de comptage et identification des pêcheurs sur la partie maritime du site Natura 2000 Rivière Elorn.

Questions à Georges HERVÉ

(adjoint aux travaux)

et Christophe MORVAN

(responsable Espaces verts) – Loperhet → LA GESTION D'ESPÈCES INVASIVES



Depuis combien d'années êtes-vous conscients du problème que'engendrent les espèces végétales invasives ?

G.H. : Pour ma part, je n'ai pris conscience du problème que lors de la formation proposée par le Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE). Les explications en salle et ensuite les visites sur site ont été pour moi très convaincantes.

C.M. : Moi c'était il y a une dizaine d'années, le cas de l'algue « tueuse » *Caulerpa taxifolia* en méditerranée était beaucoup relayé dans la presse spécialisée. C'est comme ça que j'ai regardé ce qui se passait sur ma commune et que j'ai découvert les premiers spots de Renouée du Japon.

Avez-vous observé depuis ces dernières années, un développement plus important de certaines espèces invasives sur votre territoire ?

G.H. : Depuis que je fais attention, oui, je vois de nouvelles taches très régulièrement. Je remarque surtout le développement des Renouées, des Herbes de la pampa et des Arbres aux papillons.

C.M. : Oui, la Renouée du Japon est celle dont le développement est le plus préoccupant. Mais il y a aussi certaines espèces horticoles qui développent des comportements inquiétants, je pense notamment à l'Arbre aux faisans.

Voyez-vous une évolution de perception vis à vis des invasives de la part des habitants de votre commune ?

G.H. : Oui, certains habitants de la commune sont même très impliqués et nous font un signalement quand ils découvrent un site atteint, cela nous a permis d'éradiquer la renouée sur un talus pollué accidentellement (gravats contenant des pousses de renouée), depuis, un passage régulier avec une fourche bêche a résolu le problème !

C.M. : Oui il y a une prise de conscience, mais elle reste malgré tout assez confidentielle. Il y a aussi lors des bourses d'échanges de plantes, une vigilance à avoir lors d'introductions de nouvelles plantes.

Quelles ont été les premières actions de contrôle de ces espèces que vous avez mises en place ? Vos actions ont-elles évolué ?

C.M. : Au départ, il y a 10 ans, on ne savait pas quoi faire, ça progressait doucement, on a beaucoup broyé en pensant l'affaiblir. On a assez vite compris qu'au contraire on stimulait sa repousse et on participait à la propagation. Maintenant, on prend beaucoup plus de précautions lors des coupes. On teste aussi la pose de bâche et

on procède sur les nouvelles tâches à de l'arrache systématique.

G.H. : Nous avons entendu parler de l'efficacité des chèvres qui sont friandes de renouée, nous allons tester la méthode.

Que retenir-vous principalement de la formation « Invasives » à laquelle vous avez participé l'hiver dernier ?

G.H. : Pour moi, ça a été une vraie prise de conscience du problème et également du rôle que nous avons à jouer, nous, élus. Il faut que l'on permette à notre service technique d'agir le plus efficacement possible.

C.M. : Il y a la méthode proposée et l'accompagnement. Je retiens aussi que j'ai découvert une nouvelle espèce invasive qui était sous mes yeux, le Sénéçon du Cap !

Qu'attendez-vous particulièrement de la suite de l'accompagnement par le SBE ?

G.H. : J'attends qu'on nous donne une solution, que l'on puisse profiter des retours d'expériences et qu'il y ait des temps d'échanges. J'aimerais aussi que l'information soit dirigée maintenant davantage vers les habitants, vers les professionnels...

C.M. : Nous attendons qu'on nous aide à mieux cibler nos actions, il faut que l'on gagne en efficacité, parce que tout ça, ça prend du temps.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LE SITE NATURA 2000 RIVIÈRE ELORN ET LES INVASIVES ?

L'invasion biologique est reconnue comme la seconde cause de déclin de la biodiversité. Le Syndicat de Bassin a ainsi souhaité, à l'échelle de son territoire d'action et plus spécifiquement sur la zone Natura 2000, mettre en place un accompagnement des acteurs du territoire. Il a débuté par un travail auprès des services techniques des communes et d'entreprises. 92 personnes ont suivi ce premier volet de formation assuré par Bretagne vivante et le CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) de l'Elorn. Ces journées ont permis d'apporter des éléments de reconnaissance d'espèces et de techniques de gestion. Des documents techniques ont été élaborés. Depuis, les employés communaux continuent d'enrichir l'état des lieux. Cette connaissance précise va permettre dans un futur proche d'élaborer des plans de gestion communaux « invasives ». La dynamique est lancée, le travail se poursuit et promet d'être riche en retour d'expériences.

Questions à François DIVERRES

gérant d'une entreprise locale de travaux agricoles

→ UNE ENTREPRISE LOCALE

Pouvez-vous présenter votre entreprise en quelques mots ?

J'ai créé mon entreprise en 1979 à Irvillac, actuellement j'emploie 14 salariés permanents. Je travaille principalement pour les agriculteurs ou des particuliers en milieu rural. Je fais en plus des travaux agricoles classiques, des élagages, du débroussaillage, des réouvertures de friches. On a dû diversifier nos activités depuis quelques années, parce que le nombre d'agriculteurs baisse et que les conditions sont de plus en plus difficiles pour eux. On est donc allé vers d'autres activités de travaux publics.

Comment avez-vous orienté la diversification de vos activités ?

Par exemple, quand le Syndicat de Bassin de l'Elorn a lancé sur son territoire un programme de reconstruction de talus, j'ai répondu à l'appel d'offres, parce que je me sentais concerné. J'ai vu pas mal de dégâts causés par la destruction de talus. J'avais à plusieurs reprises travaillé pour des agriculteurs, et ramené la terre du bas de champs vers le haut. Mais c'était toujours à refaire. J'ai été retenu pour ces travaux et j'ai vu qu'il y avait d'autres travaux que je pouvais faire. Je voyais aussi toutes ces parcelles qui sont abandonnées. C'est pour ça aussi que j'ai répondu à l'appel d'offres pour Natura 2000.

Quel est votre lien avec le site Natura 2000 Rivière Elorn ?

Il y a eu un appel d'offre pour restaurer des landes. J'avais déjà fait ce travail pour le Parc Naturel Régional d'Armorique, je connaissais, alors je me suis dit pourquoi pas. Et j'ai été retenu aussi pour ces travaux. Je travaille donc sur le site Natura 2000 Rivière Elorn, depuis 2013.

Y a-t-il une augmentation de travaux en espaces naturels ces dernières années localement ?

Je ne sais pas, je les regarde maintenant en tous cas, mais je crois que oui. Avec les Contrats de Bassin versant, il y a aussi de plus en plus de remise en état de prairies abandonnées. Il y a aussi les créations de talus et puis leur entretien. Je vois aussi qu'il y a des problèmes avec les espèces invasives. Et puis je travaille pour plusieurs sites Natura 2000, je vois de plus en plus de travaux que je sais que je peux faire.



Est-ce que le fait de travailler dans un périmètre Natura 2000 présente des particularités ?

C'est souvent des parcelles qui ont été abandonnées parce qu'elles étaient difficiles à entretenir. Soit ce sont des parcelles en friches ou alors les sols sont très mous et il peut aussi y avoir des cailloux. Il y a souvent un risque important de casse. Il faut prendre son temps, là il n'y pas d'histoire de rendement, il faut réfléchir et observer avant d'y aller. Mais je fais mon devis en connaissance, et puis je sais qu'il y a une trésorerie qui me permettra d'être payé rapidement. Quand on a 14 salariés c'est important. En tous cas, je m'y retrouve et je répondrai sûrement s'il y a d'autres travaux.

DANS QUELS CONTEXTES SE SONT FAITS CES TRAVAUX SUR LE SITE NATURA 2000 RIVIÈRE ELORN ?

Le Syndicat de plateau de Ploudiry est propriétaire d'une 20^{aine} d'ha sur le plateau de Ploudiry. Ce secteur est inscrit en zone Natura 2000, il est composé notamment de landes et tourbières. Ce sont des habitats en voie de disparition. Le Syndicat de plateau de Ploudiry (propriétaire des parcelles) en collaboration avec le Syndicat de Bassin de l'Elorn (gestionnaire de la zone Natura 2000 Rivière Elorn) a ainsi mis en place un programme de travaux via un Contrat Natura 2000 (financé à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe). L'entreprise Diverres d'Irvillac a restauré 10ha de tourbières et landes sur ce secteur, par fauche et exportation et dessouchage de saules.

L'entreprise AGSEL (Agence pour la Gestion du Service Espaces et Littoral) de Plougastel-Daoulas complète ces interventions par la gestion d'un secteur encore plus humide en contrebas. Le Syndicat de plateau de Ploudiry valorise les branches broyées en utilisant les copeaux obtenus, pour la gestion de leurs espaces verts. Les bottes de foin quant à elles, ont été récupérées par le centre équestre voisin pour faire de la litière.

2 Questions à Aurore GIRET

stagiaire au Syndicat de Bassin de l'Elorn

→ LE SAUMON ATLANTIQUE

Pouvez-vous nous dire quel a été votre parcours universitaire ?

J'ai d'abord effectué une licence en sciences de la Terre à Angers, et j'ai poursuivi mon cursus par un master en gestion et protection de l'environnement à l'Université de Rennes 1.

Vous êtes en stage au Syndicat de Bassin de l'Elorn depuis le mois de mars, quel est votre sujet de stage ?

Le stage s'articule autour de deux problématiques. Tout d'abord, j'ai dû relever les obstacles qui empêchent la bonne circulation des poissons migrateurs sur deux cours d'eau, le Penguilly et le Quillivaron. Cela concerne surtout deux espèces : le Saumon atlantique et la Truite de rivière. L'autre sujet concerne plus directement Natura 2000, il s'agit d'étudier la régression des frayères de Saumon atlantique en aval du lac du Drennec.

Pouvez-vous nous expliquer la problématique qui concerne cette régression de frayères ?

Depuis peu, on observe une diminution du nombre de frayères de Saumon atlantique sur l'Elorn en aval du lac du Drennec. Cela concerne environ 3 km de cours d'eau. Et cette diminution est étrange puisque le milieu semble propice à la reproduction de cette espèce.

Pouvez-vous nous donner à ce stade quelques raisons qui pourraient en être la cause ?

Il y a vraiment beaucoup de paramètres qui peuvent influencer ce milieu. C'est un sujet plutôt complexe. On peut toutefois avancer deux hypothèses. Tout d'abord, le colmatage des frayères, celles-ci pouvant être recouvertes par des particules fines, les œufs seraient alors asphyxiés en mourraient avant d'avoir atteint la phase d'émergence. Le problème peut aussi venir du fait que les géniteurs ne remontent plus en amont car ils trouvent suffisamment d'habitats propices à leur reproduction plus bas sur le cours d'eau.

Quelles pourraient être des actions intéressantes à poursuivre par le Syndicat de Bassin pour comprendre les perturbations de ce milieu ?

Il serait intéressant de mettre en place différents protocoles sur le site afin d'écarter ou de valider ces hypothèses. Grâce à ces actions, on aurait une meilleure compréhension des dysfonctionnements de ce milieu et

on pourrait ainsi mieux y remédier. On pourrait par exemple, déjà dans un premier temps, pour évaluer la fonctionnalité des frayères mettre en place un protocole scientifique développé par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA). Il s'agit de placer des bâtonnets de pin verticalement dans le substrat des cours d'eau : la partie enfoncée dans le substrat qui est en anaérobiose se colorie en gris, par action des bactéries anaérobies. Il est ainsi possible de déterminer, après 3 semaines, si une frayère ou un substrat est colmaté et dans quelles proportions.



QUELS SONT LES POISSONS PRÉSENTS SUR LE SITE NATURA 2000 RIVIÈRE ELORN ?

L'Elorn est une rivière de première catégorie piscicole. Les salmonidés y trouvent des conditions particulièrement propices à leur reproduction. Les espèces identifiées sur le site et protégées dans le cadre de Natura 2000 sont principalement les suivantes : *Salmo salar* (Saumon Atlantique), *Alosa alosa* (Grande alose) et *Cottus gobio* (Chabot commun). Sur ce site, les poissons et leurs habitats sont globalement en bon état de conservation. Le suivi des populations est réalisé par les services de l'Etat (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Elorn, en partenariat avec la Fédération Départementale des associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Finistère. Le document d'objectif du site Natura 2000 Rivière Elorn prévoit des actions de préservation des habitats et des espèces aquatiques. Le stage proposé a découlé de l'inscription de ces actions.

NATURA 2000 LA BOÎTE À OUTIL



À ce jour, sur le site Natura 2000 Rivière Elorn, 5 contrats Natura 2000 ont été signés, 3 par des collectivités locales, 1 par une association et 1 par un particulier. Ils concernent : la gestion d'espèces invasives, la réouverture de prairies de fonds de vallée, de landes et tourbières, du pâturage de zones humides et des travaux en faveur de chauve-souris. Montant total pour les 5 contrats : 98 900 € (150% par l'Etat et 50% par l'Europe). Depuis 2012, 116 ha ont été engagés en MAE sur les prairies du Bassin versant de l'Elorn, dont 30 ha en zone Natura 2000. 30 000 € ont ainsi été versés aux agriculteurs pour la gestion de parcelles dans le site Natura 2000 « Rivière Elorn ».



LES CONTRATS NATURA 2000 :

Les contrats Natura 2000 sont des outils de gestion volontaire. Il s'agit d'adopter des pratiques et des mesures en faveur des espèces et habitats d'intérêt communautaire, en respectant un cahier des charges. L'engagement engendre une contrepartie financière. Les propriétaires, collectivités, associations, volontaires qui le souhaitent peuvent alors s'engager dans un contrat pour une durée de 5 ans. Le financement des interventions est de 100% (50% Etat, 50% Europe).

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAE) :

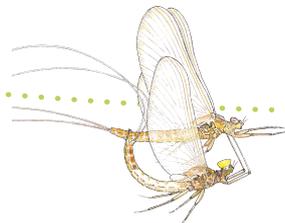
Ces mesures de gestion sont proposées exclusivement aux agriculteurs. Dans le cas du site Natura 2000 Rivière Elorn, cet outil touche les territoires agricoles concernés par Natura 2000 mais également ceux de l'ensemble du bassin versant de l'Elorn en zone humide. Il s'agit là encore d'un engagement volontaire d'une durée de 5 ans que peuvent signer les exploitants agricoles qui le souhaitent. Pour pallier les contraintes et les répercussions financières qui peuvent être engendrées par ces mesures, une contrepartie financière est versée à l'exploitant. Celle-ci est annuelle et calculée en fonction du nombre d'hectares engagés et du cahier des charges. Elle varie entre 150 € et 300 €/ha.

LES ÉVALUATIONS D'INCIDENCES NATURA 2000 :

Les évaluations d'incidences concernent les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative dont la réalisation peut avoir des incidences sur les espèces ou habitats d'un site Natura 2000. Cette évaluation des incidences se fait au regard des objectifs de gestion du site concerné. Pour savoir si un projet est concerné par une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000, il est recommandé de contacter la personne en charge du site Natura 2000. Sur le site Natura 2000, une trentaine de projets par an, font l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000.

LA CHARTE NATURA 2000 :

Le site Natura 2000 Rivière Elorn compte parmi ses instruments de gestion une charte qui est élaborée spécifiquement pour chaque territoire. Les personnes signataires de la charte s'engagent, pour 5 ans, à adopter des pratiques respectueuses des espèces protégées et également de leur milieu de vie. Il s'agit de respecter des bonnes pratiques « élémentaires » qui découlent de la réglementation de l'environnement et le cas échéant d'aller un peu au-delà. Les personnes pouvant adhérer à la charte sont les propriétaires de terrains situés dans le périmètre Natura 2000. Les parcelles engagées dans une charte font l'objet d'une exonération de taxes sur le foncier non bâti.





LES PROJETS à venir

- Suivis des sites qui ont fait l'objet de travaux ou de gestion en 2014 : landes et tourbière à Ploudiry, tourbière au Drennec, pâturage à La Martyre, invasives à Plouédern et La Roche Maurice
- Préparation de nouveaux contrats natura 2000, notamment sur des secteurs de landes en cours de fermeture
- Accompagnement des agriculteurs pour la nouvelle campagne de Mesures Agro-environnementales
- Mise en œuvre d'actions limitant les risques de mortalité des loutres par impact sur les axes routiers (faisant suite à l'étude 2014)
- Poursuite de l'accompagnement des communes dans leurs plans de gestion « espèces invasives »
- Poursuite de l'étude de la problématique des frayères de saumons en aval du lac du Drennec
- Etude des macro-déchets dans l'estuaire de l'Elorn
- Poursuite des enquêtes « pêche à pied » et proposition d'outils de communication
- Poursuite des inventaires Mulette perlière, Damier de la succise
- Communication et sensibilisation envers le grand public
- ...





LE SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN c'est aussi...

- L'animation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Elorn et du contrat de bassin versant,
- L'accompagnement des communes dans leurs projets de gestion des eaux pluviales et eaux usées,
- La prévention des inondations,
- Le programme « Breizh Bocage »,
- Les inventaires et la gestion des zones humides,
- Le suivi de la qualité de l'eau,
- L'aménagement et l'entretien des cours d'eau,
- La gestion des espaces naturels,
- L'animation et le programme d'actions agricoles,
- La gestion de la forêt du Drennec,
- La gestion du barrage du Drennec (soutien d'étiage et production hydroélectrique).

Pour plus de renseignements sur ces thématiques :
Tél. 02 98 25 93 51
Site internet : www.syndicat-bassin-elorn.fr



CONTACT :
Annaïg Postec, chargée de mission Natura 2000
Syndicat de Bassin de l'Elorn
Ecopole Gern ar Piquet
29 460 Daoulas
Tél : 02 98 25 93 51
Portable : 06 01 22 28 07
Mail : natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr
Site internet : <http://riviere-elorn.n2000.fr>

REMERCIEMENTS :

Francis GROSJEAN, Franck SIMMONET, Thomas BODENNEC, Florence SENECHAL, Georges HERVE, Christophe MORVAN, François DIVERRES, Aurore GIRET

CRÉDITS PHOTO : A. POSTEC, T. BODENNEC, F. SENECHAL, P. MASQUELIER

RÉDACTION : A. POSTEC

CONCEPTION GRAPHIQUE : F.GIGAUD

ORGANISMES ASSOCIÉS :

PARTENAIRES FINANCIERS :

